

Cours d'économie de la fiscalité

Master 1 économie

Mickael Beaud

Maître de conférences des universités (MCU)
Faculté d'économie de l'université de Montpellier (UM)
Centre d'économie de l'environnement de Montpellier (CEE-M)

January 8, 2019

- Principales références du cours:

- Salanié, B., 2011. *The economics of taxation*, second edition, MIT Press.
- Salanié, B., 2002. *Théorie économique de la fiscalité*, Economica.

- Références complémentaires:

- Beaud, M., Blayac, T., Bougette, P., Khoudmi, S., Mahenc, P. and Mussard, S., 2013. *Estimation du coût d'opportunité des fonds publics pour l'économie française*, Etudes et Synthèses LAMETA.
- Dahlby, B., 2008. *The marginal cost of public funds: theory and applications*, MIT Press.
- Kaplow, L., 2008. *The theory of taxation and public economics*, Princeton University Press.

Introduction générale

Qu'entend-on par fiscalité?

- Le terme de “**fiscalité**” (ou de manière équivalente “taxation”) peut prendre plusieurs significations.
 - Au **sens strict**, la fiscalité est **l'ensemble des impôts** qui pèsent sur les agents économiques (ménages, entreprises).
 - Au **sens large**, la fiscalité englobe **toute la politique budgétaire de l'Etat** (ensemble des actions menées par les décideurs publics ayant un support financier, e.g. vignette automobile, bonus malus écologique).
 - Dans ce cours nous adopterons un **point de vue intermédiaire**, la fiscalité fera référence (i) aux **impôts** à proprement parler d'une part, et (ii) aux **transferts aux ménages** d'autre part.

- On appelle **impôt** tout PO qui n'est pas la contrepartie directe d'un service (Etat: TVA, IR, DA, IS / APUL: TP, TF, TH).
- Les **transferts aux ménages** sont généralement classés en deux catégories selon leur fonction:
 - **Assurance sociale** (*fonction assurantielle*): prestations contributives (ASSO: CS, CSG) permettant de couvrir un risque identifié (maladie, chômage, vieillesse).
 - **Assistance ou protection sociale** (*fonction redistributive*): prestations non-contributives (RSA, aide au logement, allocations familiales).

- La distinction entre **assurance** sociale et **assistance** sociale reste toutefois un peu artificielle, dans la mesure où les assurances sociales peuvent aussi avoir des effets redistributifs (i.e. affecter la distribution des revenus).
 - En effet, les CS finançant l'assurance maladie sont proportionnelles au revenu tandis que le risque de santé n'en dépend pas de manière simple. Dans ce cas, les prestations reçues ne correspondent donc pas forcément aux cotisations et la distribution des revenus est affectée.
 - Même lorsque les prestations sont liées aux cotisations, comme dans le cas d'un système de retraite par répartition, le risque de vieillesse peut être fortement corrélé au revenu (les hauts revenus vivent typiquement plus longtemps que les bas revenus).

Introduction générale

Qu'entend-on par fiscalité?

- Le point de vue adopté ici est d'**intégrer au sein de la fiscalité tous les impôts et prestations sociales qui créent un écart entre les revenus superbruts des individus et leur pouvoir d'achat.**
- Cette définition de la fiscalité est donc assez générale. Ainsi définie, la fiscalité est un sujet riche et varié.
- On rétrécira néanmoins le champ étudié en nous restreignant à une approche purement microéconomique, en laissant par exemple de côté l'usage de la fiscalité comme instrument de stabilisation macroéconomique.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Toutes sortes d'impôts ont été levés dans l'histoire (en France: taxe sur le ski de fond, sur les chiens, les billards, les instruments de musique, etc.).
- Les raisons invoquées par les gouvernants allaient du simple expédient (ressource momentanée pour se tirer d'embaras) au paternalisme éclairé (Louis XIII créa le 1er impôt sur le tabac en 1629 sous le prétexte de protéger ses sujets et remédier à “grand préjudice et altération en leur santé”).
- Pour mettre un peu d'ordre dans cette matière, cette introduction se poursuivra par un **bref exposé historique**. Elle présentera ensuite un **panorama des systèmes fiscaux actuels**, puis du **système fiscal français** en plus de détail. Nous présenterons enfin le **plan du cours**.

- Une des leçons les plus importantes que l'on peut tirer de l'histoire est que **le développement économique contraint sensiblement à la fois le volume et la forme de la fiscalité.**
- **L'imposition reste notamment difficile aux premiers stades de développement des économies** qui sont alors principalement paysannes avec peu de surplus dégagé. Les échanges restent en effet limités lorsque la production est essentiellement consommée domestiquement, ce qui rend difficile l'identification d'une assiette fiscale et le recouvrement de l'impôt.
- De nos jours, l'IR peut par exemple apparaître comme une forme naturelle d'imposition, tandis que ce n'est que très récemment (à partir de la révolution industrielle au XIX^{ème} en GB et à partir du XX^{ème} dans les autres pays) qu'elle est apparue comme un moyen réaliste de collecter des fonds publics.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- **Les premiers impôts sont apparus en même temps que la civilisation en Mésopotamie et en Egypte**, comme l'attestent des tablettes sumériennes datées de 3500 ans avant notre ère (début de l'Antiquité).
- Dans ces régimes despotiques, les ressources propres du souverain étaient insuffisantes pour entretenir ses prêtres, sa cour et son armée. Il avait donc recours à des impôts. Comme l'usage de la monnaie était encore peu répandu, ces impôts étaient essentiellement perçus en nature.
- Ainsi, les paysans devaient concéder une proportion fixe de leur récolte (par exemple, selon les époques, 20% en Egypte et 10% à Sumer). Les paysans étaient également soumis à des corvées destinées à entretenir les équipements publics, mais aussi à construire des pyramides et des temples, ou encore à cultiver les terres du souverain.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Les dirigeants d'Athènes et Rome complétèrent ce dispositif en taxant les ventes de terres et d'esclaves et les importations de marchandise. Ils essayèrent également de taxer le capital et la propriété, mais sans grand succès. Pendant de nombreux siècles encore, les impôts ont ainsi essentiellement reposé sur les paysans.
- L'effondrement de l'empire Romain (fin du v^{ème}) entraîna celui de sa fiscalité. Ainsi, pendant longtemps, les diverses autorités vécurent essentiellement du produit de leurs propres terres.
- L'émergence du système féodal (x^{ème}) imposa le principe que chacun, du duc au paysan, devait ou un service militaire ou des impôts en échange du droit d'exploiter sa terre. Aux corvées et aux impôts en nature se sont alors ajoutés des paiements monétaires.

- Les paiements monétaires pouvaient prendre la forme d'impôts indirects (dont l'assiette est la consommation de biens) et d'impôts directs (dont l'assiette est la richesse ou les revenus).
- En France, sous l'Ancien Régime (1589-1789), **les aides et la gabelle étaient les principaux impôts indirects**, tandis que **la taille était le principal impôt direct**.
- Les aides touchaient les boissons alcoolisées, notamment le vin, et étaient levées pour répondre à des besoins ponctuels comme le financement des guerres, et la gabelle touchait les transactions de sel.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- La taille dite “réelle” était assise sur les patrimoines dans les pays d'états, et la taille dite “personnelle” était assise sur une évaluation souvent assez arbitraire des revenus dans les pays d'élection.
- Ces impôts n'étaient toutefois pas levés de manière uniforme sur le territoire du fait des multiples privilèges et exemptions qui permettaient à la noblesse, au clergé et aux bourgeois des grandes villes de s'en affranchir (de nombreuses communes avaient aussi négocié des régimes fiscaux particuliers).

- Dans de nombreux pays, le **principe du consentement à l'impôt** est proclamé très tôt: "n'impose qui ne veut". Ce principe implique qu'un impôt ne peut être levé que si les contribuables ou leurs représentants en sont d'accord.
- L'exemple le plus célèbre est la **Magna Carta Libertatum** (ou grande charte) accordée par le roi Jean sans Terre d'Angleterre à ses barons en 1215. Cette charte visait à limiter l'arbitraire royal (les barons étaient notamment excédés par les exigences financières du roi) en **rendant nécessaire le consentement d'une instance représentative** (ancêtre du parlement) pour tout impôt levé.

- En France, les états généraux proclamèrent en 1338 que “le roi ne saurait lever aucun denier que du consentement des trois états” (noblesse, clergé et tiers état).
- Mais **le principe du consentement ne résista pas à la guerre de Cent Ans** (1337-1453). Le 2 novembre 1439 à Orléans, les états généraux convoqués par Charles VII lui abandonnèrent le droit exclusif de lever la taille, et ce, de manière permanente.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- En France, sous l'Ancien Régime (1589-1789), le système fiscal se distingue moins par le niveau de la pression fiscale (plutôt moins élevée qu'en Angleterre par exemple) que par sa complexité, son manque de transparence et les nombreuses inégalités qu'il engendre.
- Outre-Manche, au contraire, l'impôt est prélevé par une administration fiscale relativement efficace et jouit d'une légitimité bien plus grande depuis la fin du XVII^{ème}, du fait notamment du rôle du parlement dans le processus du consentement à l'impôt.

- La révolution française de 1789 eut des conséquences importantes pour la fiscalité en France et à l'étranger.
- En France, elle **consacra les principes du consentement à l'impôt et de l'égalité devant l'impôt** et **abolit les impôts indirects** car considérés à l'époque comme injustes par nature.
- Comme les impôts indirects représentaient les deux tiers des recettes fiscales sous l'ancien régime, une grave crise budgétaire s'ensuivit. Les impôts directs (contribution foncière et contribution mobilière) instaurés pour les remplacer étaient très mal recouverts par une administration fiscale inefficace.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Ce n'est qu'en l'an VII du calendrier républicain (sept. 1798 - sept. 1799) que le Directoire réorganisa le système fiscal français, et dans les années suivantes que le Consulat et l'Empire créèrent enfin une administration véritablement capable de collecter les impôts.
- Les impôts indirects (droits d'octroi perçus par les municipalités à l'importation de marchandises sur leur territoire, droits sur le sel, les boissons, le tabac) avaient entre temps ressuscité et repris une place très importante dans la fiscalité.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- En Angleterre et dans d'autres pays européens, la nécessité de payer pour les guerres napoléoniennes conduisit les gouvernants à instaurer les premiers IR modernes. Ces impôts furent toutefois abolis dès la paix retrouvée.
- L'influence croissante des idées libérales sur les vertus du libre-échange se traduit dans le cours du XIX^{ème} par une baisse importante des droits de douane qui réduisit les revenus fiscaux.
- Pour pallier ce manque à gagner, le premier ministre anglais Robert Peel établit définitivement un IR en 1842.
- Les autres pays ne suivirent que plus tard, quand l'aspiration vers plus d'égalité sociale et la nécessité de financer les premiers éléments de l'Etat providence se manifestèrent.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- En France, le premier impôt direct moderne n'a été introduit que vers la fin de la première Guerre Mondiale. L'IR actuel est en effet l'héritier de l'impôt général sur le revenu créé en juillet 1914.
- A la suite de la création de ce nouvel impôt direct, la France abandonna plus ou moins progressivement les “quatre vieilles” taxes créées par la révolution:
 - la **contribution foncière**, frappant la valeur locative des terres et des bâtiments;
 - la **contribution mobilière**, en fait assise sur la valeur locative de l'habitation;
 - la **patente**, calculée sur le montant des revenus perçus par les commerçants, les industriels et les professions libérales;
 - l'**impôt sur les portes et fenêtres**, qui frappait les habitations en fonction du nombre de leurs ouvertures.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- De même, les EU ne créèrent un IR fédéral qu'en 1913 (après avoir surmonté les objections constitutionnelles de la Cour Suprême).
- Avant cette date, les revenus de l'Etat fédéral provenaient essentiellement des droits de douane et des *sin taxes* sur le tabac et l'alcool.

- Les premiers IR n'étaient guère progressifs. L'impôt perçu en Angleterre était proportionnel aux revenus, au-dessus d'une exemption. Ce n'est qu'en 1909, après une bataille homérique contre la Chambre des Lords, que Lloyd George put instaurer une surtaxe sur les revenus les plus élevés.
- En revanche, les IR français et américain, créés plus tard, furent progressifs dès le début. L'impôt français avait la particularité, qu'il a gardée, de faire jouer un rôle important aux déductions pour charges de famille, qui ont pris la forme du QF en 1945.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Soulignons qu'avant la première Guerre Mondiale, les gouvernements ne prélevaient qu'une faible part du revenu national: moins de 10%, voire moins de 5% aux EU.
- Même si les IR prenaient une place de plus en plus importante dans la fiscalité, leurs taux nous paraissent aujourd'hui très faibles: le taux de base était de quelques pourcent du revenu et les taux marginaux les plus élevés dans le monde ne dépassaient pas 15%.
- Les taux applicables en France en 1915 ne s'échelonnaient par exemple qu'entre 0,4% et 2%.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Compte tenu des exemptions personnelles, un très faible pourcentage de la population des pays payait effectivement un IR (2% aux EU et un pourcentage similaire en France en 1915).
- Par exemple, un contribuable américain ne payait d'IR en 1913 que sur la fraction de son revenu dépassant environ cinq fois le revenu moyen.
- L'IR était donc un “impôt de classe”, tous comme les impôts sur les profits des entreprises qui commençaient à se créer.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Deux facteurs (entre autres) expliquent le fort développement des PO au cours du XX^{ème}: (i) les accidents des deux Guerres Mondiales, et (ii) la montée en puissance de l'Etat providence.
- Pendant chacune des deux Guerres Mondiales, les dépenses militaires ont atteint ou dépassé la moitié du PIB dans les principaux pays belligérants.
- Certains pays (dont la France) ont financé cette explosion des dépenses publiques par l'emprunt, mais d'autres ont préféré augmenter les impôts (le taux marginal supérieur de l'*income tax* atteignit 77% aux EU en 1918).

Introduction générale

Un peu d'histoire

- C'est la seconde Guerre Mondiale qui vit l'IR se transformer en un "impôt de masse" qui touchait plus de la moitié des foyers, avec notamment l'instauration du paiement à la source aux EU et au RU.
- Aux EU et au RU, le taux marginal supérieur devint confiscatoire à la fin de la deuxième Guerre Mondiale: 94% aux EU et pas moins de 97,5% au RU.
- On aurait pu s'attendre à ce que les taux d'imposition reviennent à la normale après chaque Guerre Mondiale.
- De fait, on a observé une baisse des taux dans les années 20. Néanmoins, la forte augmentation des dépenses sociales a pris le relais des guerres pour accroître le taux de PO.

- L'Etat providence est né dans le royaume de Prusse sous le régime de Bismarck, avec la création de l'assurance maladie obligatoire en 1883 et celle d'un système de retraites en 1889.
- Les autres pays suivirent dans la première moitié du XXème:
 - l'assurance chômage naquit en 1911 au RU, 1927 en Allemagne, 1931 en France et 1936 aux EU;
 - les systèmes de retraite en 1909 au RU, 1930 en France, et 1935 aux EU.

- La deuxième Guerre Mondiale entraînent une consolidation du système social au RU après le célèbre rapport de William Beveridge en 1942 (recommandations sur la sécurité sociale, qui s'était jusqu'alors développée sans réelle cohérence), et en France avec les ordonnances créant la sécurité sociale en 1945.
- Toutes ces réformes contribuèrent à une **explosion des dépenses sociales** dont témoigne le fort accroissement de la part des transferts dans les dépenses publiques de tous ces pays au cours du XXème.

- Les années d'après la deuxième Guerre Mondiale ont vu une refonte générale de la fiscalité en France, avec l'introduction du QF en 1945 dans le calcul de l'IR et la modernisation de cet impôt en 1948, la création de l'IS en 1948, et surtout la montée en puissance de la TVA au cours des années 50.
- La TVA est devenue un instrument privilégié de la fiscalité dans de nombreux pays, et elle a été imposée à tous les états membres de l'UE par plusieurs directives au cours des années 70.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- Les années 80 ont vu des réformes fiscales importantes dans plusieurs pays, et notamment aux EU et au RU, du fait de l'arrivée au pouvoir de gouvernements de droite.
- Aux EU le taux marginal supérieur de l'IR était de 70% à la fin des années 70. Il fut abaissé à 50% en 1981, puis à 28% en 1986. Au RU, Mme Thatcher réduisit le taux marginal supérieur de l'IR de 83% à 40% en 1988. Dans ces deux pays, le taux de l'IS fut également réduit.
- Les gouvernements qui ont succédé au président Reagan et à Mme Thatcher ont pour l'essentiel maintenu ces réformes, même si le président Bill Clinton a augmenté le taux marginal supérieur de l'IR à 39,6% en 1993. Ce taux a été abaissé temporairement à 35% par le *Tax Relief Act* du président George W. Bush entre 2006 et 2011.

Introduction générale

Un peu d'histoire

- En France, le débat politique a porté essentiellement sur l'ISF (créé en 1982, puis aboli en 1986 et réinstauré en 1988) et sur le taux marginal supérieur de l'IR. Dans les deux cas, les mesures prises ont été essentiellement d'ordre symbolique.
- En revanche, la création de la CSG en 1991 par le gouvernement Michel Rocard a radicalement modifié le système de financement de la protection sociale en faisant participer toutes les catégories de revenus (revenus salariaux, revenus du capital, revenus de remplacement).

- Plus récemment, la proposition du candidat François Hollande de créer une tranche d'IR supplémentaire pour les revenus supérieurs à 1M€ avec un taux marginal à 75% a été rejetée fin 2012 par le Conseil Constitutionnel.
- Elle a été remplacée par la “contribution exceptionnelle de solidarité” payée pendant deux ans (2013-2014) par les entreprises avec un taux marginal de 50% sur la part des salaires annuels dépassant 1M€ (avec un plafond de 5% du chiffre d'affaire). On retrouvait alors grossièrement le taux de 75% si l'on y ajoute les CS.

- Une “contribution exceptionnelle sur les hauts revenus” a aussi été introduite en 2012, de manière additionnelle à l'IR. Elle frappe les revenus entre 250k€ et 500k€ au taux de 3% et au taux de 4% au delà de 500k€.
- Aussi, le Conseil Constitutionnel a récemment censuré la proposition faite par l'Assemblée Nationale (dans un amendement à la loi de finance 2016 porté par Jean-Marc Ayrault et Pierre-Alain Muet) d'instaurer une CSG progressive qui aurait été le prélude à la création d'un grand impôt progressif unique sur le revenu.

- Comme le montre le bref exposé historique que nous venons de voir, **les systèmes fiscaux actuels sont le produit d'une longue évolution coupée d'accidents historiques.**
- Les systèmes fiscaux sont conditionnés par les niveaux de développement économique, et les systèmes et choix politiques des pays.
- Il n'est donc guère surprenant que les systèmes fiscaux diffèrent fortement d'un pays à l'autre.
- On peut néanmoins relever plusieurs caractéristiques communes à des groupes de pays.

- Considérons d'abord les pays développés.
- En 2014, dans les pays du G7, le taux de PO est en moyenne de l'ordre de 34,9% du PIB, très proche de la moyenne des pays de l'OCDE à 34,4% du PIB.
- Cette moyenne recouvre de fortes disparités: le Canada, les EU et le Japon ne prélèvent que 25% à 30% de leur PIB, tandis que le ratio atteint ou dépasse 45% dans certains pays comme la France ou le Danemark.

Evolution des taux de PO dans les pays du G7

	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Allemagne	31,5	36,4	34,8	36,2	35,0	36,1
Canada	30,3	30,5	35,3	34,9	30,4	30,8
EU	25,7	25,5	25,9	28,2	23,2	26,0
France	33,6	39,4	41,0	43,1	41,6	45,2
Italie	24,8	28,7	36,4	40,6	41,8	43,6
Japon	19,2	24,7	28,5	26,6	27,6	30,3
RU	35,0	33,4	32,9	34,7	32,8	32,6
G7	28,6	31,2	33,5	34,9	33,2	34,9
OCDE	26,7	30,1	32,1	34,2	32,8	34,4

Source: OCDE. Note: Le tableau donne le total des recettes fiscales en % du PIB.

Evolution des taux de PO dans les pays nordiques

	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Danemark	37,3	41,3	44,4	46,9	45,3	50,9
Norvège	34,3	41,9	40,2	41,9	41,9	39,1
Finlande	31,2	35,3	42,9	45,8	40,8	43,8
Islande	26,7	28,8	30,1	36,2	33,3	38,7
Suède	35,7	43,7	49,5	49,0	43,2	42,7
France	33,6	39,4	41,0	43,1	41,6	45,2
G7	28,6	31,2	33,5	34,9	33,2	34,9
OCDE	26,7	30,1	32,1	34,2	32,8	34,4

Source: OCDE. Note: Le tableau donne le total des recettes fiscales en % du PIB.

Structure des PO dans les pays du G7 en 2013

	IRPP	IBS	CSS	IS	IP	IB&S
Allemagne	26,1	4,9	38,1	0,0	2,5	28,0
Canada	36,6	9,7	15,8	2,1	10,4	24,2
EU	38,7	8,5	24,2	0,0	11,3	17,4
France	18,6	5,7	37,2	3,5	8,4	24,1
Italie	26,6	7,2	29,8	0,0	6,2	26,1
Japon	19,2	13,2	40,9	0,0	8,8	17,6
RU	27,7	7,7	18,8	0,0	12,3	32,9
G7	27,6	8,1	29,3	0,8	8,6	24,3
OCDE	24,8	8,5	26,1	1,1	5,6	32,7

Source: OCDE. Note: le tableau donne la part de chaque PO en % du total des recettes fiscales.

IRPP = impôt sur le revenu des personnes physiques. IBS = impôts sur les bénéfices des sociétés.

CSS = cotisations de sécurité sociale. IS = impôt sur les salaires.

IP = Impôt sur le patrimoine. IB&S = impôt sur les biens & services.

- **L'imposition des revenus des personnes physiques (IRPP)**, qui correspond par exemple à l'IR en France et à l'*income tax* aux EU, **constitue l'une des principales sources de recettes fiscales dans les pays développés.**
- En 2013, l'IRPP était la source de 27,6% des recettes fiscales dans les pays du G7, et 24,8% dans les pays de l'OCDE.
- **La France et le Japon constituent ici des exceptions** avec respectivement 18,6% et 19,2% des recettes fiscales, les parts les plus faibles parmi les pays du G7.
- Aussi, **l'usage de l'IRPP est environ deux fois plus important aux EU et au Canada** où il représente respectivement 38,7% et 36,6% des recettes fiscales, les parts les plus fortes parmi les pays du G7.

- Comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs pays ont réduit le nombre de tranches et le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu des personnes physiques depuis les années 80, tandis que d'autres ne l'on modifié qu'à la marge.
- Pour illustrer on peut observer l'évolution des barèmes aux EU et en France.

Barème de l'IR en France (2002)

Tranches	Taux marginaux
$\leq 4120\text{€}$	0%
4121€ ↔ 8104€	7,5%
8105€ ↔ 14264€	21%
14265€ ↔ 23096€	31%
23097€ ↔ 37579€	41%
37580€ ↔ 46343€	46,75%
$\geq 46344\text{€}$	52,75%

Source: Code Général des Impôts (CGI).

Barème de l'IR en France (2005)

Tranches	Taux marginaux
$\leq 4334\text{€}$	0%
4335€ ↔ 8524€	6,83%
8525€ ↔ 15004€	19,14%
15005€ ↔ 24294€	28,26%
24295€ ↔ 39529€	37,38%
39530€ ↔ 48747€	42,62%
$\geq 48748\text{€}$	48,09%

Source: Code Général des Impôts (CGI).

Barème de l'IR en France (2015)

Tranches	Taux marginaux
$\leq 9690\text{€}$	0%
9691€ ↔ 26764€	14%
26765€ ↔ 71754€	30%
71755€ ↔ 151956€	41%
$\geq 151957\text{€}$	45%

Source: Code Général des Impôts (CGI).

Barème de l'Income Tax aux EU (2005)

Tranches	Taux marginaux
$\leq 7150\$$	10%
$7150\$ \leftrightarrow 29050\$$	15%
$29051\$ \leftrightarrow 70350\$$	25%
$70351\$ \leftrightarrow 146750\$$	28%
$146751\$ \leftrightarrow 319100\$$	33%
$\geq 319101\$$	35%

Source: Internal Revenue Services (IRS).

Barème de l'Income Tax aux EU (2015)

Tranches	Taux marginaux
$\leq 9075\$$	10%
9076\$ \leftrightarrow 36900\$	15%
36901\$ \leftrightarrow 89350\$	25%
89351\$ \leftrightarrow 186350\$	28%
186351\$ \leftrightarrow 405100\$	33%
405101\$ \leftrightarrow 406750\$	35%
$\geq 406751\$$	39,6%

Source: Internal Revenue Services (IRS).

- D'autres différences persistent, notamment en ce qui concerne la prise en compte des caractéristiques démographiques du foyer fiscal dans le calcul de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Ainsi, **la majorité des pays imposent les deux membres d'un couple de manière séparée**, comme au RU, ou comme en France pour les couples en union libre.
- L'imposition peut aussi être jointe, comme en France pour les couples mariés ou pacsés, ou au choix des couples, comme aux EU et en Allemagne.
- Les enfants donnent droit à des abattements au RU et aux EU, tandis que la France applique un système de QF.
- Enfin, notons que **la taxation du revenu des personnes physiques se fait le plus souvent à la source**, contrairement au cas français.

- **Les cotisations de sécurité sociale constituent la deuxième source de recettes fiscales dans les pays de l'OCDE (26,1% des recettes fiscales en 2013).**
- Cette part n'a cessé de s'accroître avec la hausse du volume des transferts sociaux.
- Ces cotisations sont généralement perçues sous forme d'un pourcentage fixe des salaires, parfois au-dessous d'un plafond comme aux EU.

- **L'impôt sur la consommation des biens et services constitue la ressource la plus importante des administrations fiscales des pays de l'OCDE** (32,7% des recettes fiscales en 2013).
- Les EU et le Japon constituent des exceptions puisque ce type d'impôt ne représente respectivement que 17,4% et 17,6% et du total des recettes fiscales.
- Il s'agit dans la plupart des cas d'impôts de type TVA, l'exception la plus importante étant le Canada et les EU qui utilisent une *sales tax* (taxe sur les ventes).
- Les taux de *sales tax* sont généralement plus faibles que les taux de TVA. Aux EU, ils varient entre 0% à 11,5% selon les états.

Introduction générale

Les systèmes fiscaux actuels

- En France, la majorité des biens consommés par les ménages sont soumis au **taux normal** de TVA à 20% (19,6% avant 2012), tandis que certains biens et services comme les loyers d'habitation sont exonérés de TVA.
- Le **taux intermédiaire** de 10% (7% avant 2014 et 5,5% avant 2012) s'applique aux biens alimentaires de base, aux biens et services culturels (ex. livres, musées, théâtres), aux services revêtant un caractère social (ex. aide à la personne), aux cantines et à l'énergie.
- Le **taux réduit** à 5,5% reste pour les prestations auprès des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes. Finalement, le **taux super-réduit** à 2,1% s'applique à la presse en général, aux médicaments remboursables par la sécurité sociale et à la redevance audio-visuelle.

Introduction générale

Les systèmes fiscaux actuels

- La part de la TVA dans le total des recettes fiscales des pays développés croît lentement mais régulièrement.
- En revanche, la part des accises (c'est à dire des taxes spécifiques prélevées sur la consommation de certains biens particuliers comme l'alcool, le tabac ou les produits pétroliers) a fortement décliné depuis trente ans.
- Alors que ces impôts étaient la ressource principale des gouvernements jusqu'au XIX^{ème}, leur part des recettes fiscales reste aujourd'hui assez faible dans les pays développés.
- Par exemple, en France, les recettes de la TVA en 2015 s'élèvent à 193,3 Mds€ tandis que celles de la TICPE ne sont que de 14 Mds€.

- Finalement, **l'imposition du capital représente une part assez modeste des recettes fiscales des pays développés** (0,8% pour l'IS et 8,6% pour l'imposition des patrimoines au sein du G7).
- Dans la plupart des pays, l'IS ne frappe que les sociétés de capitaux (e.g. SA, SARL), les profits des autres entreprises étant imposés au titre de l'IR de leurs propriétaires.
- Le calcul du montant de l'IS obéit à un grand nombre de règles concernant le traitement des plus-values, de l'amortissement, des provisions et des reports déficitaires entre autres.
- En conséquence, le rendement effectif de cet impôt peut être plus élevé dans un pays où le taux nominal est apparemment plus faible.

- La double imposition des dividendes est un autre sujet de variations entre pays.
- Aux EU, les dividendes sont imposées une première fois par l'IS (comme profits) et une seconde fois par l'IR (comme revenus de l'épargne).
- La plupart des autres pays atténuent ou suppriment cette double imposition des dividendes, comme la France le fait avec un abattement (de 40% en 2016).

- **Les impôts sur le patrimoine sont très variés**, puisqu'ils comprennent notamment les impôts sur la fortune, les droits successoraux, les droits de mutation entre vifs, la taxation de gains en capital et les impôts fonciers.
- Là encore, les variations entre pays sont très fortes.
- On notera simplement que **la part des impôts sur le patrimoine dans les recettes fiscales est plus élevée aux EU (11,3% en 2013) et au RU (12,3% en 2013) qu'en France (8,4% en 2013) et en Allemagne (2,5% en 2013)**.

- Pour conclure ce tour d'horizon des systèmes fiscaux, il convient de souligner que le bloc des PVD est encore plus hétérogène.
- La part des PO dans le PIB y est généralement plus faible (de l'ordre de 20%).
- D'une manière générale, la composition des recettes fiscales des PVD est commandée par leurs difficultés à collecter l'impôt, faute d'une administration fiscale efficace.

- Ainsi, la majorité de leurs ressources (environ 2/3) proviennent des impôts indirects, dont la moitié sont des droits de douane (les droits de douane ne constituent que moins de 1% des recettes fiscales des pays développés à la fin du XXème, contre environ 15% au début du XXème).
- L'IR y a une part beaucoup plus faible que dans les pays de l'OCDE, et l'imposition du capital y est presque inexistante, compte tenu de la difficulté à appréhender l'assiette de ces impôts.

Introduction générale

Le système fiscal français

- La France est un pays à niveau d'imposition relativement élevé. Les PO y représentent presque la moitié du PIB.
- En 2012, les impôts directs et indirects représentaient près de 62% du total des PO.
 - Les impôts indirects (comme la TVA) représentaient près de 35% des PO.
 - Les impôts directs (comme l'IR et l'IS) représentaient eux 27% du total.
- Les 38% restants étaient donc constitués des cotisations sociales.

Introduction générale

Le système fiscal français

Evolution de la structures des PO en France (Mds€)

	2011	2012	2013	2014
TVA	140,6	142,5	144,3	148,1
IR	50,8	59,5	68,7	70,0
IS	41,9	42,0	44,1	36,2
CRDS	6,4	6,6	6,6	6,7
CSG	88,1	91,9	92,8	93,8
CS	330,2	339,6	350,2	359,3
TICPE	23,9	23,6	23,7	23,9
DA (tabac)	11,5	11,8	12,0	11,9
droits de douane	2,6	2,5	2,6	2,5
TH	15,9	16,8	17,5	17,8
TF	27,3	28,6	19,8	30,6
ISF	4,3	5,0	4,4	5,2

Source: INSEE.

- Ces chiffres appellent plusieurs remarques.
- Notons tout d'abord que l'IR, même si sa charge symbolique est importante, a une place assez faible en France même si sa part a récemment augmenté compte tenu des choix politiques du président Hollande.
- Cette place est décroissante à long terme, puisque l'IR représentait 5% du PIB en 1981, 4% en 1991, 3,6% en 2001 et 3% en 2011.
- Depuis, le nombre de foyers fiscaux imposables a diminué (de 63% à 49%), les taux marginaux supérieurs ont aussi été abaissés et les réductions d'impôt se sont multipliées (avant 2012).

Introduction générale

Le système fiscal français

- La CSG, qui est une proportion fixe de l'ensemble des revenus perçus par un contribuable (revenus salariaux, revenus du capital, revenus de remplacement) et peut donc être analysée comme un impôt sur le revenu strictement proportionnel, rapporte plus que l'IR.
- Comme nous l'avons vu précédemment, les CS sont plus élevées en France qu'aux EU et au RU.
- La TVA française est également plus élevée qu'à l'étranger.
- Un autre enseignement surprenant de ces chiffres est que la TICPE et la taxe sur le tabac rapportent ensemble à l'Etat presque autant que l'IS.

Introduction générale

Le système fiscal français

- En contrepartie de ces recettes, les dépenses publiques représentaient environ 57% du PIB en 2013 (supérieur au taux de PO de 43% d'où un déficit public très important).
- La dépense publique englobe notamment les dépenses publiques générales (la fourniture de biens collectifs nationaux et locaux). Ce bloque représente un peu moins de la moitié de la dépense publique.
- De même, les dépenses assurantielles (retraites, assurance-maladie, assurance-chômage) représentent aussi un peu moins de la moitié de la dépense publique.
- Les transferts proprement dits (prestations familiales, aide au logement, RSA) forment le reste, soit un peu moins de 10%.

Introduction générale

Le système fiscal français

- L'ensemble de ce qu'on peut appeler le système socio-fiscal aboutit à une déconnexion assez forte entre les revenus avant et après impôts.
- Pour illustrer, on considérera d'une part les revenus superbruts des ménages (bruts de tous les prélèvements) et d'autre part leurs revenus disponibles (après impôts et transferts), comme dans le tableau ci-dessous où en plus de la France, on a retenu un pays à taxation basse (les EU) et un pays à taxation élevée (la Suède).

Des revenus superbruts aux revenus disponibles

% du PIB (1994)	France	EU	Suède
Revenus superbruts	73,5	80,1	74,5
- CS	-22,7	-8,6	-16,9
+ prestations sociales	+22,1	+8,5	+20,8
= revenus intermédiaire	73,0	80,0	78,3
- impôts directs	7,1	10,2	18,7
+ transferts sans contrepartie	3,7	3,9	5,9
= revenus disponibles	69,5	73,7	65,5
Autres impôts sur les ménages	16,4	11,4	17,4
Fiscalité totale	23,5	21,6	36,1
Taux de PO	44,7	30,4	51,3

Source: Salanié (2002)

Introduction générale

Le système fiscal français

- Ce tableau fait notamment apparaître le poids élevé des CS en France, qui sont bien supérieures à ce qu'elles sont aux EU, mais aussi en Suède.
- En revanche, le poids des impôts directs (IR et IS) est assez faible en France, comme nous l'avons déjà vu.

- Naturellement, ce tableau très agrégé cache une extrême diversité de situations des foyers fiscaux.
- Une première façon d'appréhender cette hétérogénéité est d'analyser les effets redistributifs du système socio-fiscal, ce qui ne peut se faire que par micro-simulation (c'est-à-dire en appliquant à un échantillon représentatif de la population les barèmes fiscaux en vigueur).

Introduction générale

Le système fiscal français

- Les résultats d'un tel exercice pour 1994 sont donnés dans le tableau ci-dessous, où les ménages sont classés par quintile croissant de "revenu par UC".
- On attribue à chaque ménage un nombre d'UC égal à la racine carrée du nombre de ses membres, afin de tenir compte très approximativement des effets de la composition familiale sur le niveau de vie.
- Ainsi, un célibataire compte pour une UC et un couple avec deux enfants pour deux UC. En effet, diviser le revenu d'un ménage par le nombre de personnes dans le ménage sous-estimerait le niveau de vie de ce ménage.

La redistribution en France

	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	D10
avant (k€/an)	4,2	8,6	12,4	16,6	32,1	40,6
après (k€/an)	7,0	9,5	12,2	15,5	27,1	33,2
variation (%)	69,4	11,4	-0,8	-6,3	-15,6	-18,3
dont IR et CSG	-2,9	-3,5	-6,3	-8,7	-16,7	-19,2
dont prest. soc.	72,4	14,9	5,5	2,4	1,1	0,9
dont aides au log.	15,0	3,1	0,7	0,1	0,0	0,0
% de Σ des rev. av.	5,7	11,6	16,7	22,4	43,5	27,5
% de Σ des rev. ap.	9,9	13,2	17,1	21,8	38,0	23,2

Introduction générale

Le système fiscal français

- Ainsi Q3 représente le troisième quintile (et D10 le décile supérieur, soit les 10% de ménages qui ont les revenus par UC les plus élevés).
- L'unité pour les deux premières lignes du tableau est le millier d'euros par an. Les deux dernières lignes du tableau décrivent la courbe de Lorenz avant et après passage par le système socio-fiscal et donc son impact sur les inégalités.
- Rappelons que la courbe de Lorenz $y = f(x)$, pour x variant de 0 à 1, est obtenue en faisant correspondre à un x donné le pourcentage y des revenus détenus par les $100x\%$ ménages les plus pauvres. La distribution des revenus est d'autant plus inégale (en un sens qui peut être rendu rigoureux) que la courbe de Lorenz s'écarte plus de la diagonale $y = x$.

Introduction générale

Le système fiscal français

- Pour caricaturer, le système socio-fiscal a en définitive pour effet net de transférer environ 5% du revenu total du décile supérieur D10 vers le premier quintile Q1.
- C'est à chacun de juger si cette redistribution est suffisante.
- On peut noter, sans porter de jugement de valeur, qu'elle paraît bien faible eu égard aux montants mobilisés en chemin.
- L'aspect le plus frappant de ce tableau est que les impôts ne jouent finalement qu'un rôle assez mineur.

- L'IR touche moins de la moitié des ménages et ne joue véritablement que dans le dernier quintile, où il devient très progressif. La montée en puissance de la CSG, qui ressemble à un IR proportionnel, accentue encore cette impression.
- En fait, ce sont les prestations qui rendent compte de l'essentiel de la redistribution, notamment au profit du premier quintile. B. Salanié a isolé les aides au logement pour bien montrer que dans le système français, ce ne sont pas forcément les impôts les plus discutés (comme l'IR) qui comptent le plus dans la redistribution.

Introduction générale

Le système fiscal français

- Le tableau ci-dessus exclut la TVA, qui est souvent considérée comme un impôt régressif (du fait que les ménages pauvres ont une propension à consommer plus élevée que les ménages riches).
- En fait, des microsimulations montrent que la TVA payée, rapportée au revenu disponible, est un pourcentage remarquablement constant (légèrement supérieur à 8%) pour les quatre premiers quintiles. Ce n'est qu'au-dessus que ce pourcentage baisse un peu, jusqu'à 6,5% pour le décile supérieur. La TVA a donc un rôle pratiquement nul dans la redistribution.

Introduction générale

Le système fiscal français

- Le tableau ci-dessus ne se rapporte qu'à ce que l'on appelle habituellement l'**équité verticale** (qui décrit la redistribution entre différentes catégories de revenu).
- L'**équité horizontale** est une autre notion, qui renvoie à l'équité de traitement entre ménages de revenus égaux mais dont les situations diffèrent.
- En France, la manifestation la plus saillante des préoccupations d'équité horizontale est la redistribution entre ménages de différentes compositions familiales. On peut l'illustrer par le tableau ci-dessous, où la référence est le revenu moyen d'une personne seule, normalisé à 100 avant et après redistribution.

La redistribution horizontale en France

Revenu par UC	avant	après
Personne seule	100	100
Couple sans enfant	121	119
Couple + 1 enfant	98	100
Couple + 2 enfants	84	89
Couple + au moins 3 enfants	59	75
Famille monoparentale	59	69

Introduction générale

Le système fiscal français

- Ce tableau montre un trait bien connu du système français: la redistribution horizontale opère surtout en faveur des familles monoparentales et de celles ayant au moins 3 enfants.
- En effet, de nombreuses prestations, ainsi que le mécanisme du QF pour l'IR, font jouer un rôle crucial au troisième enfant.

- On distingue classiquement trois fonctions du gouvernement (Musgrave, 1959):
 - **allocation** (fournir les biens collectifs et remédier aux défaillances de marché)
 - **redistribution** (réduire les inégalités)
 - **stabilisation** (interventions macroéconomiques comprenant l'action des stabilisateurs automatiques).
- Comme nous l'avons déjà dit, nous négligerons l'étude de la fonction de stabilisation, qui est présentée dans tous les manuels de macroéconomie, pour nous focaliser sur les deux premières fonctions.

- Dans le modèle Arrow-Debreu, le **second théorème fondamental de l'économie du bien-être** (*welfare economics*) montre que, sous certaines hypothèses, tout optimum de Pareto est décentralisable en équilibre concurrentiel de propriété privée après redistribution sous forme de transferts forfaitaires (*lump sum transfers*).
 - Rappelons que par définition un transfert forfaitaire ne dépend que de l'identité de l'agent, et non des transactions économiques auxquelles il participe.
- Si ce théorème peut être appliqué, alors le gouvernement peut déterminer l'optimum de Pareto qu'il préfère, procéder aux transferts forfaitaires nécessaires, et laisser l'équilibre concurrentiel s'établir sans intervenir d'aucune façon.

- Dans la pratique, on observe plusieurs phénomènes qui conduisent à des **défaillances de marché** (*market failures*).
- En premier lieu, il existe de nombreux **biens collectifs**. Alors, le second théorème ne s'applique plus. Le niveau de production optimal des biens collectifs ne peut donc être atteint sans intervention du gouvernement.
 - Les propriétés de non-rivalité et de non-exclusion des biens collectifs font que se pose le problème de leur financement, les comportements de passager clandestin (*free rider*) conduisant à un niveau de production inefficace, typiquement insuffisant.
- Plus généralement, la présence d'effets externes implique que le marché, par lui seul, ne peut atteindre l'optimum. La fiscalité correctrice est l'un des moyens d'y remédier (écotaxes pour réduire la pollution).

- Adam Smith considérait déjà que le prince devait fournir à ses sujets trois catégories de biens publics: (i) la défense, (ii) la justice et (iii) les travaux publics; plus un bien privé sujet à externalités: l'éducation élémentaire.
- Même les plus libéraux, partisans d'un Etat minimal, comme les libertariens, acceptent un Etat gendarme qui fournirait défense et justice, le comportement de passager clandestin interdisant qu'elles soient laissées au privé.

- Même en l'absence (hypothétique) de ces défaillances de marché, **les transferts forfaitaires sont très irréalistes.**
- Calculer les transferts optimaux réclame une information extraordinairement détaillée sur les caractéristiques de l'économie, dont le gouvernement est bien loin de disposer.
- Historiquement, on peut citer quelques tentatives de mettre en oeuvre des taxes s'apparentant à des transferts forfaitaires (évidemment non optimaux).

- La capitation sous l'Ancien Régime en France (les deux siècles antérieurs à la RV de 1789): il s'agissait d'une taxe dépendant du statut social (mais toutefois modulée par la richesse pour les membres du Tiers-Etats, et donc pas entièrement forfaitaire).
- Aussi, ce type de taxe était la norme dans la Chine antique et dans les pays Musulmans (somme fixe payée par chaque ménage selon sa composition).

- Le dernier exemple en date est la *poll tax* proposée par Margaret Thatcher en 1989. La *poll tax* visait à remplacer une TF qui dépendait de la valeur locative de la propriété par un impôt qui n'aurait dépendu que du lieu d'habitation.
- Comme les contribuables peuvent migrer d'une ville à une autre, il ne s'agissait là encore pas rigoureusement d'un transfert forfaitaire; par ailleurs, le projet de *poll tax* a été abandonné après de violentes émeutes au printemps 1990 (car jugé injuste) et a contribué à la chute de Margaret Thatcher.

- Pour financer les biens collectifs (ou les biens privés fournis par l'Etat, comme l'éducation ou la santé) ou redistribuer, il faut donc utiliser des transferts non forfaitaires qui, par définition, dépendent des décisions des agents.
- En conséquence, chaque contribuable peut réduire l'impôt qu'il paie en modifiant son comportement, et cherchera à le faire tant que le jeu en vaudra la chandelle. Il est alors crucial d'être capable d'évaluer l'importance des effets incitatifs des impôts.
- En effet, les impôts introduisent un biais entre les TMS et les TMT des différents agents économiques, ce qui induit des pertes sociales.

- Il est important de pouvoir quantifier ces pertes sociales: les études disponibles montrent que le coût social des fonds publics est de l'ordre de 10% à 50% des sommes collectées, ce qui est considérable.
- Il serait de l'ordre de 1.2 en France. Voir Beaud (2008) et Beaud et al. (2013).
- Ce thème constitue l'essence de la première partie du cours qui adopte un point de vue **positif**.

- La deuxième partie du cours adopte un point de vue **normatif**.
- Puisqu'il est acquis que les impôts en usage, étant non-forfaitaires, nuisent à l'efficacité économique, comment doit-on choisir un système fiscal optimal?
- Nous verrons comment poser cette question et y apporter des réponses, au moins partielles.

- Les deux parties du cours sont essentiellement théoriques, même si l'on cherchera à y introduire des éléments économétriques et institutionnels. Toutefois, les questions de politique économique se réduisent rarement à des modèles simples.
- Pour montrer comment on peut les étudier à la lumière des résultats obtenus dans les deux premières parties, on examinera dans une troisième et dernière partie deux débats actuels sur la fiscalité: les politiques de soutien aux bas revenus et la fiscalité environnementale.

Introduction générale

Plan du cours

Un avertissement s'impose à ce stade. L'étude de la fiscalité sous l'angle de l'économie positive ne se réduit pas à l'exposé qui en est fait dans la première partie. Au-delà de la question de l'effet des impôts sur les comportements économiques, on peut en effet aussi se demander comment une communauté décide du système fiscal qui va la régir, et par exemple du degré de redistribution qu'elle va rechercher. Cet aspect, qui relève de l'économie politique de la fiscalité, a fait l'objet de nombreux articles ces dernières années. Il ne sera pas traité dans ce cours. Le lecteur intéressé trouvera des références et de premiers éléments d'analyse sur l'approche du public choice dans Hettich-Winer (1997) et Persson-Tabellini (2000).

Introduction générale

Plan du cours

La compréhension de ce cours demande des connaissances en microéconomie du niveau d'un deuxième cycle universitaire. Par ailleurs, l'étude de la taxation optimale repose (dans l'approche utilisée ici) sur la théorie du contrôle optimal, qui ne fait habituellement pas partie du bagage mathématique des étudiants de deuxième cycle. Des rappels des principaux résultats seront présentés le cas échéant. Une bonne référence en microéconomie est Mas-Colell et al. (1995).

Première partie: Les effets économiques de la fiscalité

- 1 Distorsions et pertes sociales
- 2 L'incidence des impôts

Deuxième partie: La fiscalité optimale

- 3 La taxation indirecte
- 4 La taxation directe
- 5 La taxation mixte optimale

Deuxième partie: La fiscalité optimale (suite)

6 Risque et temps

7 Taxes correctives

8 Critiques de la fiscalité optimale

Troisième partie: Débats d'actualité

9 Le soutien aux bas revenus

10 Fiscalité et réchauffement climatique

1 Distorsions et pertes sociales

1.1 Les effets des impôts sur les décisions économiques

1.1.1 L'offre de travail

1.1.2 Les effets de l'imposition sur l'épargne

1.1.3 Taxation et prise de risque

1.2 Les pertes sociales

2 L'incidence des impôts

2.1 L'équilibre partiel

2.1.1 L'effet des cotisations sociales

2.1.2 Analyse générale de l'équilibre partiel

2.2 L'équilibre général

2.2.1 Une économie sans taxes

2.2.2 L'introduction des taxes

2.2.3 Remarques générales

2.2.4 Analyse infinitésimale

2.2.5 Remarques finales

3 La taxation indirecte

3.1 La formule de Ramsey

3.1.1 Une approche informelle

3.1.2 Le modèle général

3.1.3 Cas particuliers

3.2 L'efficacité productive

4 La taxation directe

4.1 L'émergence du modèle

4.2 Le modèle de Mirrlees

4.2.1 Le cas de deux types d'agents

4.2.2 Le cas rawlsien

4.2.3 L'approche générale

4.2.4 Le cas quasi-linéaire

4.3 Généralisations

4.3.1 Préférences hétérogènes et décision de travailler

4.3.2 Salaires endogènes

4.3.3 L'impôt sur le revenu comme système d'assurance

4.4 Simulations

5 La taxation mixte optimale

5.1 L'impôt sur le revenu négatif

5.2 La taxation indirecte est-elle utile?

5.3 Critiques

6 Risque et temps

6.1 La taxation de l'épargne en l'absence de risque

6.2 Une économie stochastique

6.3 La condition (inverse) d'Euler

6.4 Décourager l'épargne

6.5 Taxes optimales

6.5.1 Taxes n'affectant pas le revenu agrégé moyen

6.5.2 L'introduction du capital productif

6.5.3 Illustrations

7 Taxes correctives

7.1 Taxation pigouvienne en équilibre partiel

7.2 Taxes environnementales optimales

7.2.1 Le premier rang

7.2.2 Le second rang

7.3 Existe-t-il un double dividende?

8 Critiques de la fiscalité optimale

8.1 La représentation des préférences sociales

8.1.1 Les réformes fiscales

8.1.2 L'équité horizontale

8.2 Théorie et implications

8.2.1 La taxation des ménages

8.2.2 Economie comportementale et fiscalité

9 Le soutien aux bas revenus

10 Fiscalité et réchauffement climatique